



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET
VILAINE

Date de la
convocation :
08/10/2026

Conseillers en
exercices : 19

Conseillers présents :
15

Conseillers votants : 18

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LOUVIGNÉ DE BAIS**

L'an deux mille vingt-six, le mardi treize octobre à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Adjoint

Cédric MARTIN, François POIRIER conseillers délégués

Bruno COULOMBET, Julien GUILARD, Marie-Christine BATTEUX, Valérie GAUDION, Marie-Christine LOUIN, Antoine GERAULT, Angélique LE BORGNE, Gael MAIGNAN, Fabien FOUCHER, Axelle LE DIGOU
Conseillers Municipaux

Absente : Laurence Loison (arrivée à 19h20)

Absents excusés ayant donné Pouvoir :

Franck LERAY donne pouvoir à François POIRIER
Alexandra GOUSSET donne pouvoir à Joseph JEULAND
Marie-Odile DAYOT donne pouvoir Angélique LE BORGNE
Caroline STEINLE donne pouvoir Axelle LE DIGOU

Secrétaire de séance : Angélique LE BORGNE

Délibération 2026.10.002

Finances- Décision modificative n°1 du budget principal

Monsieur le Maire, expose :

Les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Cette décision a pour but d'ouvrir les crédits pour équilibrer le budget de fonctionnement 2026.

La présente décision modificative au budget principal propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitre-Article	Recettes	Dépenses
Chapitre 21 article 2157		-2000€
Chapitre 16 article 1641	+2000€	

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- ❖ D'approuver la décision modificative n°1 au budget principal telle que définie dans le tableau ci-dessus
- ❖ D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :

Adoptée à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0



Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON